

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNES DE COURRIÈRES ET MONTIGNY-EN-GOHELLE**

ENQUÊTE PARCELLAIRE
**PROJET RD 919 : CONTOURNEMENT DE COURRIÈRES SUR LE TERRITOIRE DES
COMMUNES DE CARVIN, COURRIÈRES ET HARNES**

AVIS D'ENQUÊTE

Le public est prévenu, qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 13 mars 2018, une enquête parcellaire aura lieu en mairies de COURRIÈRES et MONTIGNY-EN-GOHELLE, pendant 15 jours consécutifs, du 3 au 17 avril 2018 inclusivement sur le projet RD 919 : contournement de Courrières sur le territoire des communes de Carvin, Courrières et Harnes.

M. Jean-Pierre SEMIC, directeur commercial en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Courrières.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies des communes susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet. Ils pourront également les adresser par écrit soit au commissaire enquêteur en mairie de Courrières, soit aux maires des communes susvisées qui les annexeront au registre déposé au sein de leurs mairies.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le mardi 3 avril 2018 de 8h30 à 11h30 en mairie de Courrières ;
- le samedi 7 avril 2018 de 9h à 12h en mairie de Montigny-en-Gohelle ;
- le mercredi 11 avril 2018 de 14h30 à 17h30 en mairie de Montigny-en-Gohelle ;
- le mardi 17 avril 2018 de 15h à 18h en mairie de Courrières.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dresser le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.